

informations

INFLUENZA AVIAIRE OU GRIPPE AVIAIRE

 **Consommation :**
en savoir plus



INFLUENZA AVIAIRE⁷ OU GRIPPE AVIAIRE

... Consommation : en savoir plus

Le Centre d'Information des Viandes vous propose des éléments d'information sur l'Influenza aviaire à virus H5N1 originaire d'Asie, encore appelée "grippe aviaire".

Aujourd'hui, quelle est, en résumé, la situation ?

- En France, les viandes de volailles mises sur le marché sont issues d'élevages indemnes d'*Influenza* aviaire.
- La consommation de viandes de volailles, en France, ne présente pas de risque de contamination de l'Homme par le virus de la grippe aviaire.
- Le virus de la grippe aviaire ne peut se transmettre à l'Homme que de manière très exceptionnelle, principalement par voie respiratoire à la suite d'un contact direct en milieu confiné avec des oiseaux malades fortement excréteurs du virus.
- A l'importation, des mesures communautaires sont prises pour interdire l'entrée de produits ou d'animaux pouvant présenter un risque de contamination par le virus grippal H5N1 asiatique.
- Les populations d'oiseaux font l'objet d'une surveillance vigilante de leur état de santé, d'une part par les éleveurs et les vétérinaires pour les volailles, d'autre part par les chasseurs, les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les membres d'associations d'ornithologistes pour les oiseaux sauvages.
- En cas d'apparition d'un foyer d'*Influenza* aviaire due au virus H5N1 asiatique sur notre territoire, les mesures de prévention prévues par les Pouvoirs Publics, tant à l'échelon européen qu'à l'échelon national, limiteront au maximum la propagation du virus dans les élevages de volailles.

EN FRANCE, L'HOMME PEUT-IL ÊTRE CONTAMINÉ PAR LE VIRUS AVIAIRE H5N1 EN CONSOMMANT DE LA VIANDE DE VOLAILLE ?

❖ *Non, il n'y a pas de risque de contamination de l'Homme par le virus H5N1 asiatique en consommant de la viande de volaille.*



En France, toutes les viandes de volailles mises sur le marché sont issues d'élevages indemnes d'*Influenza* aviaire. De plus, l'importation de viandes de volailles est interdite en provenance des pays où sévit l'épizootie actuelle de grippe aviaire à virus H5N1 asiatique. On ne peut donc pas être exposé à ce virus sur notre territoire par le biais de la viande de volaille.

Dans certains pays où sévit l'épizootie actuelle de grippe aviaire à virus H5N1, des cas isolés de transmission à l'Homme ont été observés, mais principalement lors de contacts directs avec les

sécrétions respiratoires et les déjections d'oiseaux infectés. Ces cas sont associés à une introduction massive du virus animal dans l'organisme humain, par voie respiratoire. Dans ces mêmes pays, la consommation de viande de volaille seule, sans un contact direct avec des oiseaux infectés, n'a jamais été associée à une contamination de l'Homme. Les caractéristiques du virus H5N1 ne permettraient pas une contamination de l'Homme en mangeant car la cuisson des viandes de volaille à 70°C pendant quelques minutes (soit une viande bien cuite) détruit ce virus.



QU'EST-CE QUE LA GRIPPE AVIAIRE ?



❖ La grippe aviaire, encore appelée *Influenza aviaire*, est une infection des oiseaux par un virus qui peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux, sauvages ou domestiques.

Dans les élevages atteints, elle peut être fortement contagieuse chez la plupart des volailles domestiques et peut entraîner une mortalité extrêmement élevée. Elle peut toucher rapidement un très grand nombre d'oiseaux dans une zone donnée ; on parle alors d'une *épizootie*, équivalent du terme épidémie employé pour l'Homme.



En janvier 2004, une souche de virus dite H5N1 a été identifiée lors de foyers de grippe aviaire dans des élevages de volailles au Vietnam. Cette souche de virus est très pathogène pour les volailles. L'épizootie s'est ensuite étendue à d'autres pays d'Asie. Depuis la fin de l'automne 2005, des foyers sont apparus sur le continent européen.

Dans les zones touchées par l'épizootie, la transmission du virus entre oiseaux est essentiellement directe, par contact. Elle peut aussi être indirecte par l'intermédiaire de la nourriture accidentellement contaminée par des fientes d'oiseaux sauvages porteurs du virus. Le virus peut entrer dans l'organisme de l'oiseau par voie respiratoire. La voie digestive est

également possible : le système digestif des oiseaux, contrairement à celui de l'Homme, ne permet pas la destruction de ce virus.

L'incubation de la grippe aviaire à virus H5N1 asiatique est très courte, de l'ordre de 2 à 3 jours. Les principaux signes cliniques sont une atteinte de l'état général de l'oiseau, associée à des symptômes respiratoires et digestifs. Le taux de mortalité dans les élevages de volailles infectés atteint 90 à 100 % des oiseaux en 48 heures.

Les virus grippaux, encore appelés virus Influenza de type A, possèdent des antigènes de nature protéique sur leur enveloppe : H, pour la protéine "hémagglutinine" et N, pour la protéine "neuraminidase". Ces antigènes distincts permettent de classer les virus en différents sous-types. On connaît aujourd'hui 16 types d'antigènes H et 9 types d'antigènes N. Chaque combinaison H-N correspond à un sous-type viral. Des virus d'un même sous-type peuvent avoir des caractéristiques très différentes, notamment leur pouvoir pathogène. Il existe par exemple de nombreux sous-types H5N1 connus ; certains sont hautement pathogènes pour les oiseaux, comme le virus H5N1 originaire d'Asie qui sévit actuellement, d'autres ne le sont pas.

Chez l'Homme, une pandémie grippale se définit comme une épidémie à l'échelle mondiale avec une forte augmentation, dans l'espace et dans le temps, des cas de gripes qui diffusent à l'ensemble des pays. Elle résulte de l'introduction dans l'espèce humaine d'un virus nouveau contre lequel la population n'est pas encore immunisée. La circulation simultanée d'un virus grippal humain chez des personnes exposées à un virus aviaire pourrait favoriser des échanges de matériel génétique entre ces deux virus et ainsi créer les conditions de l'émergence d'un nouveau virus grippal adapté à l'Homme. Dans sa forme actuelle, le virus H5N1 originaire d'Asie n'est pas adapté à l'Homme.

COMMENT LES VOLAILLES SONT-ELLES PROTÉGÉES EN FRANCE ?



Les volailles en élevage sont surveillées quotidiennement par les éleveurs et de façon régulière par des contrôles sanitaires obligatoires. Face au risque d'introduction du virus H5N1 d'origine asiatique de la grippe aviaire, la vigilance a été renforcée et des mesures sont prises à l'échelon européen et national.

- L'interdiction d'importation d'oiseaux vivants, volailles et oiseaux de volière, et de produits de volailles en provenance des pays atteints par cette maladie, a pour but d'éviter l'introduction du virus H5N1 d'origine asiatique sur notre territoire. Cette décision est prise et appliquée à l'échelon européen.

- L'apparition de cas dans l'avifaune sauvage en France conforte la nécessité de respecter les mesures de précaution dans les élevages de volailles. Ainsi, les éleveurs doivent maintenir, dans la mesure du possible, leurs volailles habituellement élevées en plein air à l'intérieur de bâtiments fermés afin de limiter au maximum le contact direct avec les oiseaux sauvages.

- Le réseau de surveillance français est efficace et constamment opérationnel. Il a permis d'identifier le premier cas d'oiseau sauvage contaminé par le

virus H5N1 sur le territoire national. De la même façon, la vigilance des éleveurs et la surveillance des vétérinaires permettraient d'identifier rapidement la survenue d'un foyer de grippe aviaire dans un élevage de volaille. Pour empêcher la dissémination du virus, l'élevage serait alors isolé et aucun animal ne pourrait sortir. Si la présence du virus H5N1 d'Asie devait être officiellement confirmée, des plans d'urgence régulièrement testés sont mis en place par les Pouvoirs Publics de façon à éliminer le virus. Toutes les volailles concernées seraient euthanasiées et les cadavres et autres produits issus de cet élevage détruits. Les locaux et les matériels souillés seraient obligatoirement désinfectés. Une zone de protection et de surveillance autour de l'élevage concerné serait installée pendant un temps suffisant pour vérifier l'éradication de la maladie. Les volailles et leurs produits ne pourraient pas être commercialisés pendant cette période d'observation.

Les oiseaux aquatiques peuvent transporter la souche H5N1 originaire d'Asie sans manifester de symptômes et excréter le virus dans leurs déjections. Pour cette raison, les oiseaux sauvages, lors de leur passage en France, sont étroitement surveillés. Les cas de mortalité anormale sont signalés et analysés par les chasseurs, les membres d'associations d'ornithologistes, les vétérinaires et les agents de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). Les zones de passage important d'oiseaux migrateurs font l'objet d'une surveillance accentuée. Les agents de l'ONCFS et d'autres scientifiques effectuent des prélèvements réguliers sur les oiseaux migrateurs afin de vérifier qu'ils ne sont pas porteurs du virus H5N1 asiatique.

Le CIV est une association de Loi 1901 dont la principale mission est de contribuer à une meilleure connaissance, pour tous les publics, des viandes et de leurs filières. Il a été créé en 1987, à l'initiative conjointe des professionnels de ces secteurs et d'un établissement public : l'Ofival.

Afin de garantir la validation des informations qu'il diffuse, le CIV associe à son action un conseil constitué de scientifiques, un conseil regroupant des associations de consommateurs et un comité éthique réunissant des associations de protection des animaux.

Des sites Internet peuvent vous fournir des informations complémentaires. En plus du site interministériel www.grippeaviaire.gouv.fr, le Centre d'Information des Viandes vous propose de consulter les sites suivants :

Le ministère de l'agriculture : www.agriculture.gouv.fr
Informations sur les mesures en élevage et la santé animale.

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments : www.afssa.fr
Expertise et évaluation scientifique pour l'alimentation humaine et la santé animale.

L'Organisation mondiale de la santé animale : www.oie.int
Surveillance et historique des foyers dans le monde.

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture : www.fao.org
Deux dossiers consacrés à la grippe aviaire.

L'Institut national de la recherche agronomique : www.inra.fr
Actualités sur les recherches et développement.

Le ministère de la santé : www.sante.gouv.fr
Informations sur la santé humaine et le plan pandémie national.

L'Institut de veille sanitaire : www.invs.sante.fr
Surveillance des cas humains dans le monde.

L'Institut national de prévention et d'éducation en santé : www.inpes.sante.fr
Informations pour les professionnels de santé et conseils aux voyageurs.

L'Organisation mondiale de la santé : www.who.int
Données concernant les cas humains déclarés.

L'institut technique de l'aviculture : www.itavi.asso.fr
Développement et recherche appliquée en aviculture.

Association pour la volaille française : www.volaille-francaise.fr
Site de l'association de la filière avicole française.

Ecole nationale vétérinaire de Toulouse : www.envt.fr
Un dossier d'actualité consacré à l'Influenza aviaire.

Le CIV met à votre disposition un dossier dédié à ce sujet sur son site Internet (www.civ-viande.org) ainsi qu'un numéro vert gratuit (répondeur) : 

